

Règlement du AFJE Prix Next Talent

Article 1 : Objet du concours

Le prix AFJE Next Talent est organisé par l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE). Il vise à récompenser des étudiants de Master 2 en Droit inscrits dans une université française, ayant su présenter une vision prospective et innovante du métier de juriste d'entreprise.

Article 2 : Conditions de participation

Le prix est ouvert à tous les étudiants inscrits en Master 2 en Droit dans une université ou école de droit en France pour l'année universitaire en cours. Chaque étudiant doit constituer un dossier composé des éléments suivants :

- Votre CV
- Une lettre de motivation (1 page maximum) mettant en exergue votre appétence pour la profession de juriste d'entreprise
- Votre autoportrait (1 page maximum) pour que nous puissions découvrir qui vous êtes, quelle est votre personnalité, quelles sont vos passions, ce qui vous rebute ...
- Le dossier de candidature complété
- Une vidéo (90 secondes maximum) répondant à la question : quelles sont vos motivations à devenir juriste d'entreprise ? Quelle est votre vision de la profession ?

Les dossiers incomplets ou non conformes aux exigences ne seront pas pris en compte.

Article 3 : Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées sous format électronique à l'adresse suivante : délégation.region@afje.org .

Les candidatures sont ouvertes à partir de lundi 6 janvier 2025 et seront clôturées le lundi 14 avril à minuit. Tout dossier envoyé après cette date ne sera pas pris en compte.

Article 4 : Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- **Innovation** : capacité à proposer une vision novatrice du métier ;
- **Pertinence** : adéquation entre la vision présentée et les enjeux actuels et futur du métier de juriste d'entreprise ;
- **Argumentation** : qualité des analyses et démonstrations ;
- **Créativité** : originalité de la présentation vidéo et du projet.

Article 5 : Sélection des finalistes

Chaque délégation régionale réunira un jury composé de juristes d'entreprises membres de l'AFJE, qui analysera les dossiers reçus pour retenir un étudiant finaliste par région participante. Compte tenu du nombre important d'universités et d'étudiants en région Ile de France, deux finalistes seront retenus pour cette région.

Les dossiers seront examinés du mardi 15 avril au vendredi 30 mai 2025.

Les finalistes seront contactés au plus tard le 30 mai 2025.

Chaque étudiant finaliste annoncera sa sélection à participer à la finale du Prix AFJE Next Talent en rédigeant une publication sur le réseau social professionnel LinkedIn, en citant dans ladite publication l'AFJE, la délégation régionale de l'AFJE de la zone géographique dans laquelle se situe la formation de l'étudiant finaliste et l'université et/ou la formation de laquelle il dépend.

Article 6 : Déroulement de la finale

La finale se déroulera au mois de **juin** à l'AFJE où les finalistes seront invités à présenter leur projet sous forme d'un **pitch** de 10 minutes devant le jury national composé de juristes d'entreprise et autres professionnels du droit, suivi d'un temps de questions/réponses de 10 minutes également.

Le jury désignera ensuite un **lauréat**, qui recevra le premier prix lors de la cérémonie de remise des prix organisée à l'issue des présentations.

Chaque finaliste pourra demander le remboursement de ses frais raisonnables de déplacement (billet de train ou d'avion en 2nd classe, ticket de transport en commun, hors taxi) à l'AFJE, en envoyant ses justificatifs après la finale, à l'adresse suivante : sophie.landon@afje.org.

Article 7 : Prix et récompenses

Les finalistes auront l'opportunité de bénéficier d'une **visibilité** auprès des professionnels du droit et des entreprises.

Le **lauréat** du concours se verra offrir :

- Un chèque de **1000 euros**
- Un an de **mentoring** par un directeur juridique
- 4 heures de **formation**

Article 8 : Propriété intellectuelle

Les participants conservent la propriété intellectuelle de leurs projets. Toutefois, en soumettant leur dossier, ils autorisent l'AFJE à diffuser tout ou partie de leur projet,

vidéo et pitch sur ses canaux de communication (site internet, réseaux sociaux, etc.), sans contrepartie financière.

Article 9 : Engagement des participants

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. L'AFJE se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement ou d'annuler le concours en cas de circonstances exceptionnelles.

Article 10 : Protection des données personnelles

L'AFJE s'engage à respecter les obligations et exigences du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »), de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, ainsi que de toute législation ou réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (« Données Personnelles ») applicable aux traitements effectués dans le cadre du concours.

L'AFJE procède, en qualité de responsable du traitement, à un traitement de données personnelles, dont la finalité est de permettre le déroulement du concours et le suivi des candidats.

Les étudiants de Master 2 concernés par ce traitement sont les « Personnes Concernées » par le traitement. L'AFJE peut également utiliser les données des étudiants candidats à des fins de prospection en vue d'une future adhésion.

La conservation des Données Personnelles est limitée à deux (2) ans à compter de la date de clôture du concours et de remise des prix.

Les Données Personnelles traitées sont destinées aux services internes de l'AFJE, à nos prestataires, ainsi qu'aux tiers autorisés en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Certaines Données Personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement ponctuel par certains prestataires situés en dehors de l'Union Européenne. Les prestataires concernés se sont engagés contractuellement à procéder aux traitements des données dans le respect de la législation de l'Union européenne et de la réglementation française.

La Personne Concernée dispose, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses Données Personnelles. Elle dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses Données Personnelles pour des motifs légitimes.

Pour exercer ces droits, elle doit adresser sa demande à l'adresse suivante : association@afje.org ou par courrier postal, 5 rue du Chevalier de Saint George, 75008 PARIS, FRANCE. En cas de doute sérieux sur l'identité de la Personne Concernée faisant valoir ses droits, l'AFJE se réserve le droit de demander un justificatif d'identité à cette dernière.

Pour en savoir plus sur la protection des données à caractère personnel ou pour introduire une réclamation, vous pouvez consulter le site de la [Commission National de l'Informatique et des Libertés](#) (CNIL).